

ALTERNATIVES NON-VIOLENTES no 152 (septembre 2009)

## PROCÈS DE FRANÇOIS VAILLANT REPORTÉ

Le prévenu a refusé de donner son empreinte ADN à la police en 2008 (voir ANV n° 151). Il est ensuite convoqué par le Parquet de Rouen à passer devant le tribunal correctionnel le 21 septembre 2009. Son avocat est François Roux. Trois témoins de renom sont cités : Marie-Christine Blandin (sénatrice, ex-présidente de la région Nord Pas-de-Calais), Matthieu Bonduelle (secrétaire général du Syndicat de la Magistrature) et Jean-Marie Muller (écrivain et philosophe). Le prévenu risque une peine pouvant aller jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende.

Avant le fatidique 21 septembre, plusieurs bons et mêmes excellents articles évoquent le procès de François Vaillant et présentent des enquêtes sur les dangers du Fnaeg (Fichier national automatisé des empreintes génétiques) : *Témoignage chrétien* (3 septembre), *Le Canard enchaîné* (16 septembre), *Le Monde* (19 octobre), *Politis*, *Aujourd'hui en France*, *Ouest France*, *Paris Normandie*... Ces articles sont intéressants car ils mettent en avant la démarche non-violente de désobéissance civile du prévenu qui s'oppose à la suspicion généralisée et la politique de la peur qu'en-

tretiennent l'actuel président de la République et son gouvernement.

Le 21 septembre, à l'audience, la présidente du tribunal correctionnel de Rouen annonce que le procès de François Vaillant **est reporté au 7 décembre**, 13h15, 4<sup>e</sup> Chambre. La raison invoquée par la présidente du tribunal est le nombre trop important d'affaires ce 21 septembre. Elle explique désire ne pas vouloir expédier en quinze minutes ce procès qui traite des libertés fondamentales. Elle promet ensuite qu'elle aura le temps qu'il convient le 7 décembre. Le rendez-vous est donc pris pour faire re-belote avec l'avocat et les témoins. C'est, de fait, encore une aubaine pour faire connaître dans la presse les dangers du fichage généralisé et la désobéissance civile. Comme quoi, *la non-violence déjoue vraiment la répression* (voir ANV n° 149) !

Les seuls frais de Justice vont s'élever au total à plus de 3 500 euros. Les dons sont à envoyer à : Man Centre 308, 82 rue Jeanne d'Arc, 76000 Rouen. Chèque à l'ordre de : Man Normandie, avec au dos la mention « procès de François Vaillant ». Même 10 ou 20 euros, merci très vivement au nom du Comité de soutien. ■

## PAYSAGE ACTUALITÉS (septembre 2009)

**PUBLICITÉ**

### Le Conseil National du Paysage prend position

Le CNP s'est réuni le 21 juillet en session plénière afin d'examiner les travaux de l'atelier sur la publicité extérieure qui s'est tenu durant les premiers mois de l'année. Le sénateur Ambroise Dupont, qui avait assisté à cet atelier, a présenté certaines de ses propositions.

Le principal point de difficulté concerne le pouvoir de police de l'affichage. À ce sujet, un large consensus de la part des membres du CNP

s'est dégagé pour alerter la Ministre sur les graves conséquences qu'aurait le dessaisissement du préfet.

La Secrétaire d'État à l'Écologie Chantal Jouanno en a pris acte. Il reste maintenant quelques semaines pour travailler ensemble sur des mesures réellement efficaces afin de garantir, d'une part le respect de la loi sur le terrain, et d'autre part que la publicité ne soit plus qualifiée de source de pollution

pour le paysage en supprimant les multiples dérogations et en agissant sur les formats et les densités des dispositifs.

Rappelons que plusieurs propositions traitant de cette problématique ont été remises conjointement par les cinq associations qui ont activement participé aux travaux de l'atelier (cf. site Internet <http://www.deboulonneurs.org/article329.html>). ■

### Grenelle II et publicité extérieure : échec sur toute la ligne !

Le Collectif des déboulonneurs de Paris, qui lutte contre la pollution publicitaire, attire l'attention sur le résultat des travaux parlementaires en cours concernant la réforme de la loi de 1979 qui encadre la publicité extérieure. Le Collectif constate qu'en cette matière le Sénat a bel et bien démissionné en faisant en outre toutes sortes de concessions nouvelles aux afficheurs, et tout donne à penser qu'il en sera de même prochainement pour l'Assemblée nationale, le tout avec l'approbation du gouvernement...

Raison de plus pour le Collectif de poursuivre ses actions de « barbouillage en plein jour » de panneaux publicitaires.

Collectif des déboulonneurs de Paris

ALLIANCE POUR UNE EUROPE DES CONSCIENCES

no 22 (OCTOBRE 2009)

